

SUIVI DES PARCOURS EN APPRENTISSAGE PAR LES CFA ET LES ÉTABLISSEMENTS PORTEURS D’UFA

Note technique complémentaire au guide académique de l’affectation 2020

Coordonnées de la DRAIO – Pôle affectation au lycée

Julie Labbé : 04.72.80.63.68

Willy Dupont : 04.72.80.63.82

saio-affectation@ac-lyon.fr

<http://saio.ac-lyon.fr/spip/>

Cette note technique porte sur la place des parcours en apprentissage dans les procédures d'affectation des élèves scolarisés dans l'académie de Lyon. Elle précise également le rôle des établissements proposant des formations en apprentissage lors de la campagne d'affectation 2020.

La Loi de 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel transforme l'apprentissage et doit permettre une meilleure orientation pour les jeunes et une plus grande attractivité pour cette voie de formation. Pour cela, elle promeut une plus grande fluidité des parcours entre le scolaire et l'alternance ; elle favorise la création d'une offre de formation plus large et engage la communauté éducative dans un suivi renforcé du candidat à l'apprentissage.

Ces évolutions nous obligent à adapter nos procédures d'orientation et d'affectation et à resserrer les liens entre la formation sous statut scolaire et la formation en apprentissage. Lors de la réunion du groupe de travail « Affectation et apprentissage » réuni le 8 novembre 2019 au Rectorat de Lyon, les CFA et UFA représentés ont convenus de la nécessité et de l'intérêt d'une plus grande implication des établissements proposant de l'alternance dans la procédure académique d'affectation et dans le suivi des jeunes apprentis issus d'une formation sous statut scolaire.

1 L'apprentissage dans Affelnet

L'application informatique nationale Affelnet Lycée permet de préparer l'affectation des élèves dans les formations du second degré, au sein des établissements publics et privés sous contrat. Elle procède à un classement des élèves à partir de critères définis en amont dans le cadre de la politique académique. Elle permet de gérer simultanément les candidatures pour l'entrée dans les formations offertes après la 3^e et les formations offertes après la 2^{de} (à l'exclusion de la 1^{re} générale) et fait en sorte qu'un candidat ne soit affecté que sur une seule place.

Dans Affelnet Lycée, un vœu est constitué :

- De la **voie** demandée (exemple : 1^{re} année de CAP)
- De l'**intitulé** de la formation (exemple : Cuisine)
- Du **statut** de la formation, soit scolaire ou apprenti
- De l'**établissement**.

Il existe trois types de vœux :

Les vœux d'affectation, qui visent à obtenir une décision d'affectation et qui sont l'apanage des formations sous statut scolaire.

Les vœux de recensement, qui sont enregistrés dans Affelnet à titre informatif. Ils ne donnent pas lieu à une affectation et n'appelle aucune réponse des établissements d'accueil. Les formations en alternance étaient jusqu'à présent traitées en vœu de recensement.

Les vœux d'apprentissage constituent une nouvelle modalité de vœu pour les formations sous statut apprenti pour la procédure 2020. Ils visent à obtenir une réponse des CFA sous la forme d'une décision d'apprentissage. Une décision d'apprentissage n'est pas une décision d'affectation, et l'élève gardera le bénéfice d'une décision d'affectation obtenue sur un autre vœu. Elle permet à la famille et à l'établissement d'origine de suivre le parcours des candidats à l'alternance.

Les décisions d'apprentissage se déclinent en :

- Admis – contrat signé
- En attente de signature du contrat
- Refusé (la candidature n'est pas retenue au vu des critères pédagogiques fixés par l'UFA)
- Dossier absent (le candidat n'a fait aucune démarche envers l'établissement d'accueil)
- Non traité (la candidature n'est pas éligible à la formation demandée)

Le vœu d'apprentissage ne relève pas d'un traitement par algorithme (dit PAM dans Affelnet). Les décisions sont émises par une **commission (hors PAM)** interne à l'établissement et renseignées directement dans Affelnet par le CFA ou l'établissement accueillant l'UFA.

2 Accès pour les CFA et les établissements accueillant une UFA

Au troisième trimestre, les élèves sont amenés à formuler jusqu'à 10 vœux dans Affelnet Lycée. Les élèves du niveau 3^e et leurs familles peuvent saisir leurs vœux indépendamment de leur établissement via le **téléservice affectation**. Ces vœux doivent être en conformité avec la décision d'orientation prononcée par le chef d'établissement d'origine.

L'offre de formation en apprentissage visible dans Affelnet Lycée est celle recensée par l'ONISEP. Si un vœu ne figurait pas dans l'application, le vœu de recensement « apprentissage » pourrait s'y substituer (voir l'annexe 30 du guide de l'affectation 2020)

Les vœux sont saisis par la famille entre le 4 mai et le 1^{er} juin ou par l'établissement d'origine entre le 20 mai et le 12 juin.

Les CFA et les établissements accueillant des UFA doivent renseigner les résultats de leurs commissions **du jeudi 18 juin 13h au vendredi 19 juin 12h**

Accès : Le chef d'établissement, et la ou les personne(s) à qui il a délégué les droits sur AFFELNET Lycée, accède depuis : le portail Arena (grâce à une clé OTP) > Scolarité du 2nd degré > Affectation des élèves (AFFELNET) > Affectation post 3^e > Gestion > Travail en commission

Pour toute précision sur les modalités d'accès à l'application, consultez la sitographie (annexe 19).

3 Module « Travail en commission »

Chaque établissement a une « commission ». Il peut y accéder grâce à l'identifiant de la commission qui est le code UAI de l'établissement.

- A la première connexion, le mot de passe est le code UAI (qu'il est nécessaire de changer pour accéder au module).
- Le mot de passe crée l'année précédente est toujours valide.

Une fois établie la connexion à sa commission, les vœux correspondant à l'établissement s'affichent. Pour travailler sur un vœu, cliquez sur le code-vœu correspondant.

Menus :

- **Liste des élèves**

A partir du 4 mai 2020, les établissements peuvent consulter la liste des élèves candidats à l'une de leurs formations. Attention, les **listes ne sont stabilisées qu'à partir du 18 juin à 12h**.

AFFELNET LYCÉE 2019

TOUR PRINCIPAL - TRAVAIL EN COMMISSION

Commission : 05415168 CONTES22 CFA
 Offre de formation : 0541470
 Formation d'accueil : ICAPE 31216 ICAPE EMPLEVE: PROTS EQUIP COURANTS
 Recensement :
 Établissement : 05415168 CFA JEAN ZAY JARVI CEDEX

Liste des élèves à traiter

INE	Nom prénom(s)	Sexe	Né(e) le	Formation d'origine	Établissement d'origine
070572889D	BEOGACQ Wincès	M	31/01/2004	SEME [L.CALA]	05400046 COLLEGE RENE GALLIARD BERNARDI
060951123AG	CANONIC Irak	F	20/03/2004	SEME	05400568 COLLEGE VAL DE SEILLE BORNAY
070183502HC	HANAY Camyar	M	27/03/2004	SEME	05400110 COLLEGE DE LA HAUTE VEZOUZE CREY SUR VEZOUZE
140820366GF	ILIEZOV Iva	M	17/03/2004	SEME	05702190 COLLEGE LA PROSPERITE BOURNOVILLE
071951159EG	JYATIK Dofouf Ulynoah Vedou	M	28/11/2003	SEME	05400110 COLLEGE DE LA HAUTE VEZOUZE CREY SUR VEZOUZE
140124449DD	JYOUNUS Tés Léahy Indéroun	F	28/05/2004	SEME	0540022F COLLEGE EUGENE FRANCOIS GEMBOLLIER

Possibilité de classer les listes (par ordre croissant ou décroissant, par nom, classe ou établissement)

« Imprimer » permet d'obtenir la liste des candidats au format PDF.

Les fiches élèves sont consultables et il est possible de voir les vœux de chaque élève.

• **Saisie des décisions :**

L'édition d'un bordereau de saisie permet de préparer les résultats avant de procéder à la saisie en elle-même. Les décisions de la commission sont saisies dans Affelnet entre le jeudi 18 juin à 13h et le vendredi 19 juin à 12h.

Dans Affelnet Lycée, la valeur par défaut de la décision est « En attente de signature du contrat ». Cependant plusieurs réponses sont possibles, il appartient au chef d'établissement de la modifier si besoin :

- S : Admis contrat signé
- W : En attente de signature du contrat
- R : Refusé
- N : Non traité
- A : Dossier absent

Le compteur se met à jour au fur et à mesure des saisies

Rg	INE	Nom prénom(s)	Sex	Né(e) le	Formation	Étab. d'origine	Décision	Récap. voeux
2	07057289ED	BEQAQ Winocq	M	31/01/2004	SEME [LCALA]	0540004L	Admis - Contrat signé	Voir les voeux
1	06050704JD	DAZOVRI Izay	F	03/03/2004	SEME	0540013W	En attente de signature du contrat	Voir les voeux
1	08044261HB	GUREHAQ Tfadaj	F	13/11/2004	SEME [LCALA]	0540017A	Refusé	Non traité

Attention, chaque page doit être validée pour enregistrer les saisies

• **Affichage des décisions :**

Ce menu permet d'obtenir la liste des candidat(e)s avec les décisions renseignées, pour contrôle et vérification de la saisie.

Possibilité de filtrer la liste

Rg	INE	Nom Prénom(s)	Sex	Né(e) le	Formation	Étab. d'origine	Décision
2	07057289ED	BEQAQ Winocq	M	31/01/2004	SEME [LCALA]	0540004L	S
1	06050704JD	DAZOVRI Izay	F	03/03/2004	SEME	0540013W	R
1	08044261HB	GUREHAQ Tfadaj	F	13/11/2004	SEME [LCALA]	0540017A	W

Possibilité d'imprimer la liste

• **Compteurs :**

Ce menu permet d'avoir une vision synthétique de la saisie effectuée pour un vœu donné. Il est possible de la consulter à tout moment.

Compteurs

Capacité de l'offre de formation	
Capacité restante	10
Candidats à traiter	3
Nombre de candidatures à traiter	3
dont en premier vœu	2
Saisie des décisions	
Nombre d'admis contrat signé	1
Nombre en attente de signature de contrat	1
Nombre de Refusés	1
Nombre de dossiers non traités	0
Nombre de dossiers absents	0

Rappel : la décision apprentissage ne prévaut pas sur une décision d'affectation.

4 Calendrier

- 6 avril : ouverture de la consultation de l'offre de formation dans le téléservice affectation (TSA).
- 4 mai : ouverture de la saisie des vœux aux familles des élèves de 3^e, via le TSA.
- 20 mai : ouverture de la saisie des vœux en établissement via Affelnet Lycée.
- 1^{er} juin : fermeture de la saisie des vœux aux familles (TSA).
- 12 juin : fermeture de la saisie des vœux en établissement (Affelnet Lycée).
- 17/06 à 8h au 18/06 à 12h : réouverture de la saisie dans Affelnet Lycée pour modification des vœux par les établissements suite aux commissions d'appel.
- **18/06 à 13h au 19/06 à 12h : Saisie des « décisions apprentissage » par les CFA dans Affelnet Lycée.**
- 30 juin à 14h : Transmission des notifications d'affectation via Affelnet-Lycée. Début de la télé-inscription.
- 1^{er} juillet : Consultation des résultats de l'affectation par les familles dans le TSA.